A yellow and grey light bulb with a dollar sign

Description automatically generatedA yellow and grey light bulb with a dollar sign

Description automatically generated

Contrat d’affacturage

**Entre les soussignés :**

**CashMunda**

Société au capital de 1 000 000 €

Dont le siège social est situé à Place d’Armes 78000 Versailles

Représentée par William Camundi, en qualité de Directeur Général

Ci-après dénommée “le Factor”

**ET**

**{{companyName}}**

Société au capital de **{{companyCapitalAmount}}**

Dont le siège social est situé à **{{companyAdress}}**

Représentée par **{{companyLegalRepresentativeName}}**, en qualité de **{{ companyLegalRepresentativeTitle}}**

Ci-après dénommée “le Client”

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 - Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles le Factor achète au Client les créances commerciales détenues par ce dernier sur ses propres clients (débiteurs).

**Article 2 - Transfert des créances**

Le Client cède au Factor, qui accepte, l’ensemble des créances commerciales présentes et futures, qu’il détient ou détiendra sur ses clients, et ce, à compter de la date de signature du présent contrat.

**Article 3 - Modalités de financement**

Le Factor s’engage à financer les créances cédées à hauteur de {{factoringRatio}} % de leur montant nominal, déduction faite des frais et commissions convenus. Le paiement sera effectué dans un délai de 30 jours suivant la notification de la créance.

**Article 4 - Frais et commissions**

En contrepartie de ses services, le Factor percevra :

• Une commission d’affacturage de {{factoringFees}} % du montant des créances cédées.

• Des frais de gestion de 5 % calculés sur le montant des créances cédées.

**Article 5 - Garanties et obligations du Client**

Le Client garantit que les créances cédées sont réelles, liquides et exigibles, et qu’elles n’ont fait l’objet d’aucune contestation de la part des débiteurs. Le Client s’engage à informer le Factor de toute situation pouvant affecter la solvabilité des débiteurs.

**Article 6 - Obligations du Factor**

Le Factor s’engage à gérer les créances cédées avec diligence et à effectuer les relances nécessaires pour leur recouvrement. Le Factor s’engage également à informer régulièrement le Client de l’état des créances et des paiements reçus.

**Article 7 - Durée du contrat**

Le présent contrat est conclu pour une durée de {{factoringDuration}} années, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l’une ou l’autre des parties moyennant un préavis de 3 mois.

**Article 8 - Résiliation**

Le contrat peut être résilié de plein droit par l’une ou l’autre des parties en cas de manquement grave aux obligations prévues au présent contrat, après mise en demeure restée sans effet pendant 60 jours.

**Article 9 - Confidentialité**

Les parties s’engagent à garder strictement confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre de l’exécution du présent contrat.

**Article 10 - Litiges**

Tout litige relatif à l’exécution ou l’interprétation du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de Versailles.

Fait à Versailles, le {{dateToday}}.

**Pour le Client :**

**{{companyLegalRepresentativeName}}**

*\Please Sign Here\*